

# COMPTE-RENDU

**Automne 2017**

## **« Stationnement/Vitesse : quels aménagements pour mon quartier »**

Les Comités de Réflexion et d'Initiatives des 5 quartiers de la commune, à savoir Sud-Ouest, Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est et Centre, se sont tenus respectivement les 21, 24, 27, 28 novembre 2017 et 1<sup>er</sup> décembre 2017 à 19h sur le thème « Stationnement/Vitesse : quels aménagements dans mon quartier ? »

- ✓ Ouverture de la séance par l' élu référent du quartier qui a rappelé les règles de respect et les objectifs des CRIQ.
- ✓ Le Maire a rappelé en introduction certains points :
- ✓ Le choix de la collectivité de ne pas verbaliser les administrés qui seraient mal garés si aucune possibilité de stationnement ne leur était offerte. En revanche, la Police Municipale a pour consigne de verbaliser partout où des solutions de stationnement existent. Coût du PV pour stationnement sur trottoir : 135 €
- ✓ En effet, on ne peut tolérer que des piétons, handicapés et autres utilisateurs du trottoir soient obligés de descendre sur la chaussée et risquer leur vie.
- ✓ Les promoteurs proposent pour les collectifs, en moyenne, une place et demi de parking, ce qui semble insuffisant. → Les bailleurs de logements locatifs respectent les règles du PLU en matière de nombre de

stationnements par logement, toutefois la Ville dans ses négociations cherche toujours à augmenter ce nombre. Le constat est toutefois partagé que la réglementation n'est pas adaptée à la réalité.

- ✓ Un locataire d'un logement social n'est pas obligé de prendre un parking compte tenu du coût supplémentaire, parfois élevé (30 à 50 €/mois en moyenne). La Municipalité insiste auprès des bailleurs pour baisser le prix du stationnement.
- ✓ Un facteur d'incivilité : certaines personnes préfèrent se garer devant chez eux, plutôt que dans leur garage/parking ou jardin pour des raisons de commodité. Ce phénomène concerne bien l'ensemble des habitants quel que soit le type d'habitat (collectif ou maison individuelle).
- ✓ Concernant la vitesse, la notion de ressenti nécessite d'être objectivée par des mesures/comptages.
- ✓ La méthodologie appliquée est la suivante : signalements par les riverains -> demande de réalisation de comptages à Bordeaux Métropole -> analyse des comptages et proposition d'aménagement par Bordeaux Métropole si nécessaire en fonction de divers paramètres (voie, nombre de véhicules, règles de dimensionnement, etc). Ces aménagements peuvent prendre la forme de plateaux surélevés, d'écluses (réduction de la largeur de la voie pour ne laisser passer qu'un seul véhicule avec une priorité dans un sens), des coussins berlinois etc ou rien, si le comptage ne révèle pas de vitesses excessives.
- ✓ Régulièrement, demande de contrôle de vitesse par radar mobile par la Police Nationale
- ✓ Les comptages sont réalisés sur plusieurs semaines (nombre de véhicules, type, vitesse) hors vacances scolaires.

➤ Pour mémoire, il a été rappelé que certains dispositifs sont non seulement très onéreux mais aussi apportent de la nuisance sonore d'où du mécontentement :

- un plateau surélevé coûte environ 100 000 €
- une paire de coussins berlinois : 6 000 €

Le maire regrette de devoir dépenser plusieurs centaines de milliers d'euros tous les ans avec l'argent du contribuable en raison de l'incivisme des automobilistes.

- ✓ La difficulté des déplacements a été abordée dans l'ensemble des CRIQ :
  - Le Haillan est une commune de transit (qui représente 85% du trafic) par sa position géographique. La proximité des zones économiques et leur dynamisme, les travaux de mise à 2 x 3 voies de la rocade ou du tram D, la carence des transports en commun de banlieue à banlieue sont des facteurs aggravants de la congestion automobile du quadrant nord-ouest de la Métropole.
  - Plusieurs projets de mise à niveau des infrastructures routières sur la zone de l'Aéroparc (création d'une voie entre Kennedy et Cassin, mise à 2x2 voies de la rue Toussaint Catros avec piste cyclable en site propre par ex) permettront d'améliorer sensiblement la fluidité du trafic. Les infrastructures n'ont pas cependant été suffisamment anticipées.
  - Rappel de l'arrivée du Bus à Haut Niveau de Service sur le Haillan : le démarrage des travaux sera repoussé en raison d'un référé déposé par une association de riverains bordelais. La réunion publique →prévue en décembre 2017 n'aura pas lieu.

### **CRIQ Sud-Ouest du 21 Novembre 2017**

- ✓ Plusieurs rues où ressortent des problèmes de stationnement et de vitesse ont été identifiées dans ce quartier :
  - Avenue de la République
  - Rue des Sables
  - Rue des Bosquets de Venteille
  - Avenue du du Bicentenaire
  - Rue Hustin
  - Promenade des Girondins
- Le Maire rappelle que ce quartier est globalement peu impacté par les problèmes de stationnement. Les problématiques qui ont été constatées ou remontées par les administrés :
  - Avenue du Bicentenaire et Promenade des Girondins : stationnement des riverains sur les trottoirs, ce qui occasionne des problèmes de sécurité pour les piétons, les personnes à mobilité réduite, les parents avec leur poussette. Il est prévu par Bordeaux Métropole d'opérer un marquage au sol qui permettra de se garer sur la chaussée. De plus ce stationnement sera implanté en chicane afin de réduire la vitesse des automobilistes.

Les personnes présentes rapportent que compte tenu du surplus de véhicules qui ne peuvent se garer dans les résidences situées Rue de la Liberté, ces derniers viennent stationner dans les rues voisines. → avec la matérialisation des places, ces stationnements seront organisés. La voirie étant métropolitaine, chacun peut se garer sur la voie publique.

Des aménagements vont être mis en place. → un plateau surélevé au niveau de l'entrée/sortie sur l'avenue du Bicentenaire de la Résidence Stella Verde en cours de construction.

- Rue des Bosquets de Venteille : il a été demandé à Bordeaux Métropole d'opérer un marquage de stationnement au sol à l'entrée du lotissement.
- Il est signalé la dangerosité due au manque d'éclairage d'un passage piéton, rue de Venteille. → sera regardé par les Services de la Ville.
- Problèmes de stationnement rue des Sables et de vitesse rue de Bos : La commune va demander à Bordeaux Métropole de faire des propositions.
- Afin de limiter la vitesse, proposition peut être faite de mettre en place Rue de Bos un stationnement en chicane renforcé par la mise en place d'un stop sur la route principale à l'intersection de la Rue de Bos et la Rue des Potiers. Un radar pédagogique devrait y être mis.

Il est remonté la dangerosité pour un piéton de traverser la rue de Bos aux heures de pointe. Une réunion de concertation avec les riverains aura lieu courant janvier/février 2018.

Concernant le problème de stationnement, il peut être proposé de marquer les emplacements au sol sur la rue des Sables avec le principe de chicane, qui freinera la vitesse des véhicules.

- Exemple de la rue de Tanays qui donne entière satisfaction pour réguler la vitesse des véhicules. Ce système est peu coûteux et souple : après quelques temps de fonctionnement, 2 emplacements de stationnement ont été retirés pour améliorer la visibilité.

- Promenade des Girondins : Aujourd'hui, le soir, les trottoirs sont occupés par des véhicules : il est prévu non seulement un marquage au sol sur les 2 côtés de la chaussée afin de décharger la rue de la Liberté mais aussi la mise en place d'un stop sur l'axe principal au croisement Promenade des Girondins et avenue du Bicentenaire à la demande des riverains.
- Rue de la Liberté : Axe très encombré par le stationnement. La mise en place de stationnements supplémentaires n'est pas envisageable, car il existe un fossé.
- Avenue de la République : Plusieurs solutions vont être mises en place sur cette rue : un plateau à la sortie de la résidence Elysea, passage à 30 Km/h de ce plateau jusqu'au stop et mise en place d'ici trois mois de coussins berlinois afin de casser la vitesse.

Il n'y aura pas sur cette rue de pose de radar pédagogique.

A la fin des travaux, un comptage sera effectué pour connaître la vitesse réelle des véhicules ainsi que le nombre de passages, et fonction des résultats, d'autres solutions pourront être envisagées.

- Un administré avance l'idée d'une solution de marquage au sol « en trompe l'œil » qui est mis en place dans d'autres communes. Le Maire fait part de la frilosité pour ce « dispositif » de Bordeaux Métropole. Il en ressort que l'effet attendu diminue au fil du temps. Elle explique avoir déjà interpellé Bordeaux Métropole sur le système, qui existe en Espagne, du feu qui passe au rouge dès qu'il détecte un véhicule en vitesse excessive, mais à ce jour ce n'est pas dans l'air du temps, car la Métropole s'est engagée dans un dispositif de suppression progressive des carrefours à feux (accidentogènes et coûteux).
- Il est demandé que la Police Municipale intervienne au carrefour donnant sur l'impasse des Jacobins pour inciter les gens à ne pas se garer

sur le carrefour, ce qui gêne la visibilité -> la Police municipale est intervenue dès le lendemain du CRIQ auprès du propriétaire du véhicule.

➤ Il est signalé au cours de ce CRIQ que plusieurs habitants de ce quartier le quitteraient en raison des problèmes de stationnement.

- Rue Hustin : Intervention d'un habitant de cette rue qui demande ce qui est prévu pour cette voie où beaucoup de nouvelles constructions sont sorties de terre et qui est très fréquentée. Aujourd'hui il n'existe pas de ralentisseurs pour freiner la vitesse, juste un radar pédagogique dont l'emplacement pose question, à savoir 100 mètres après un rond-point → Le Maire est surpris, car à ce jour, aucune remontée n'est arrivée à la Mairie concernant des problèmes de vitesse et donc de sécurité sur cette rue. Elle propose de demander à Bordeaux Métropole un comptage pour objectiver le nombre de véhicules empruntant cette voie et les vitesses constatées. Des aménagements seront mis en place en fonction des résultats.
- Carrefour expérimental Rue Jean Jaures/Avenue de la République avec priorité à droite : les retours sont mitigés. Durant la journée, le passage des véhicules à ce carrefour est fluide. Par contre, il ne remplit pas sa mission de fluidité aux heures de pointe.

Il est demandé aux personnes empruntant ce carrefour d'être patients, l'expérience se terminant en février 2018. Un bilan sera dressé et en fonction des résultats, soit le carrefour avec priorité à droite sera maintenu, soit le croisement avec remise en service des feux tricolores sera remis, soit une autre solution sera proposée.

Rappel : la ville avait exigé que les fourreaux électriques des feux soient conservés au cas où l'expérience ne s'avérait pas concluante.

- La mise en place de bornes électriques : dans le projet du Centre-Ville il est prévu des places pour les voitures électriques avec possibilité de recharge ainsi qu'un système d'auto partage.
- Problème de la panne d'éclairage sur l'avenue Pasteur et depuis la rue de Tanays jusqu'au rond-point de la Porte Océane. Compte tenu du recours évoqué plus haut, les travaux relatifs au BHNS seront reportés dans le temps. Des dispositifs provisoires sont à l'étude en attendant. (éclairage de nouveau en partie opérationnel depuis le CRIQ).



➤ **CRIQ Nord-Est du 24 Novembre 2017**

Rues concernées :

- Chemin de Courtade
- Chemin Sourbey
- Rue Victor Hugo
- ⊖ Petit rappel sur la rue du Médoc : les travaux sont réalisés, il reste quelques finitions et compléments qui seront faits d'ici la fin de l'année.
- Quartier des Cyclades : Problématiques entrée/sortie. Il avait été mis un système transitoire d'entrée rue Périclès Rue Socrate- Suite au bilan et à la réalisation d'un plateau surélevé facilitant les entrée/sorties, ces 2 rues ont été remises à double sens
- Chemin de Courtade : Proposition de mettre du stationnement en quinconce, ce qui devrait dégager les trottoirs et casser la vitesse.
- Rue du Médoc : Tracé de la piste cyclable qui ne va pas jusqu'au cimetière -> Les cyclistes doivent utiliser la rue des Graves

Malgré le panneau d'interdiction aux poids lourds + de 3,5 tonnes hors desserte locale, ces derniers traversent la commune, notamment rue Sainte Christine -> Le Maire va redemander à la Police Nationale d'intervenir sur cette voie.

- Que peut-on faire pour empêcher les cyclistes n'ayant pas de lumière de circuler quand il y a peu de visibilité ? -> La Police Municipale ne travaillant pas la nuit, elle ne peut les verbaliser. Elle intervient, en prévention, sur les écoles primaires et au Collège avant les vacances de la Toussaint et courant Février et tente de sensibiliser les enfants et parents

sur les équipements de sécurité : une fiche technique est remplie et mise dans le cahier de liaison des enfants.

La Police Municipale fait passer les permis piétons et vélos aux enfants en CE2 et en CM2 dans les deux écoles primaires de la commune.

○ Rue Victor Hugo :

Malgré une portion de la voie à 30 km/h, la vitesse est toujours excessive. D'autre part, les riverains ont constaté une augmentation de la circulation des poids lourds avec les travaux de la rue du Médoc. Bien que les travaux soient terminés, les poids lourds continuent à emprunter cette voie.

Un comptage des véhicules a été fait par Bordeaux Métropole avec propositions d'aménagements pour connaître la réalité de la vitesse et le trafic. Il faut noter que l'entreprise chargée des comptages pour le compte de la Métropole a vu son matériel vandalisé par un riverain à 3 reprises. Le dispositif a donc été enlevé. Il est noté qu'il n'y a pas de passage piéton entre le rond-point à l'entrée de la rue Victor Hugo et le tronçon à 30 Km/h.

Il est demandé s'il serait possible de mettre de la rue du Médoc dans un sens et la rue Victor Hugo dans l'autre. Ce dispositif est possible pour des voies ne supportant pas un trafic important, ce qui n'est pas le cas de ces deux voies. Un tel dispositif engorgerait le rond-point Hustin/Pasteur.

- Le chemin de Courtade pourrait-il être mis en sens unique ? Ce dispositif entraînerait un mécontentement de 50% de la population y habitant, il est préférable de proposer un stationnement en chicane pour commencer.

## **CRIQ Nord-Ouest du 27 Novembre 2017**

### Rues concernées :

#### ○ Rue du Médoc :

Plusieurs concertations ont été réalisées avec Bordeaux Métropole. Dans l'attente des retours, des ajustements vont être réalisés :

- bandes cyclables à finaliser
- mise à niveaux des plateaux aux mêmes niveaux que les trottoirs  
→ pose de barrières

Il y a des tronçons sur cette rue où rien ne sera fait au niveau des trottoirs tant que les parcelles attenantes n'auront pas connues un aménagement, pour éviter de casser des aménagements récents.

L'assistance fait remonter que le plateau Rues Péricles/Socrate est plus haut

Une personne de l'assistance fait remonter que le passage de la piste cyclable sur la rue du Médoc est très dangereux → on privilégie la rue des Graves comme Autoroute à vélos.

Quid d'une petite bordure le long de la piste cyclable ? → cela n'est pas réalisable car le gabarit de la piste s'en trouverait réduit, et cela ne sécuriserait pas plus la piste.

#### ○ Chemin de la Gravière :

Stationnement anarchique sur les trottoirs plus vitesse excessive dans un virage à 90 degré → mise en sens unique de la rue est envisagée mais certains riverains sont hostiles. La ville serait plutôt pour une mise en sens unique de ce chemin. Il reste à déterminer le sens le plus adapté et prendre en compte les aménagements et

autres contraintes que cela implique (report sur la sortie ou entrée principale, par exemple).

- Pour une personne de l'assistance, la mise en sens unique du Chemin de la Gravière serait une erreur → on pourrait néanmoins proposer une expérimentation pour faciliter la sortie du Parc Sainte Christine.

- Rue Sainte Christine :

Passage de nombreux camions qui vont livrer au Centre Commercial de Leclerc → la ville va demander la présence de la Police Nationale et va sensibiliser l'Hypermarché de cette problématique.

Pourquoi ne pas faire des stationnements en chicane pour gérer les problèmes de stationnement et limiter la vitesse ? → il faut regarder si la largeur de la voie permet de tels stationnements et il est rappelé que, sur cette rue, 2 plateaux ont été déjà installés.

La Ville va redemander à Bordeaux Métropole un comptage des véhicules et selon les résultats, Bordeaux Métropole fera des propositions.

Une demande d'un sens unique sur cette voie est faite → cela conduirait à aller plus vite, à augmenter le trafic Rue Victor Hugo et à congestionner les différents carrefours, ce serait donc pire et cela ne résoudrait pas les problèmes.

- Rue du Moulinat :

Les véhicules sont bien garés mais de manière anarchique → proposition de marquer au sol les places, afin d'éviter de bloquer des sorties des riverains.

Cette proposition pourrait être généralisée sur le parc Sainte Christine.

○ Avenue de Paris

→ proposition d'étudier la pose de stops sur la rue principale et ralentir les véhicules.

Pourquoi ne pas créer une piste cyclable pour ralentir les véhicules sur cette avenue → l'idée pourra être étudiée avec également un marquage de stationnement en quinconce.

Personne ne respecte sur cette voie les 30Km/heure → on ne peut rien faire face à l'incivisme des personnes. Il est rappelé que ceux qui roulent vite, sont souvent les résidents eux-mêmes.

Près de l'école des Tazins, les véhicules sont souvent garés sur les trottoirs, malgré un marquage au sol, ce qui gêne non seulement les déplacements de piétons, des personnes à mobilité réduite, les personnes avec les poussettes mais aussi pose des problèmes autour de l'école lors des entrées et sorties des enfants.

Par ailleurs, la voie étant large, les véhicules et transports en commun roulent vite. La Mairie va resensibiliser TBM sur ce problème.

○ Rue de la Chénaie :

Cette rue est privée. Pour que toute la rue soit de la compétence métropolitaine, il faut des moyens financiers pour une mise aux normes à la charge des riverains. L'idée de pouvoir travailler avec Bordeaux Métropole et de voir ce qui sera proposé (reprise par Bordeaux Métropole, mais selon quelles conditions ?).

○ Résidence Colbert :

Le rétrécissement de la chaussée rend le passage dangereux, peu de place pour se croiser → Réponse de la Ville : ce rétrécissement est fait exprès pour obliger les conducteurs à ralentir.

Peut-on y mettre un panneau de priorité → non, cela n'est pas nécessaire.

Peut-on mettre un sens unique entre le cimetière et la Halle ? → cela a été envisagé, mais cela occasionnerait un report de circulation sur d'autres voies.

Peut-on élargir ce tronçon de voie, les camions ne peuvent se croiser ? → compte tenu de la configuration de cette rue, on ne peut d'une part élargir la chaussée et d'autre part la configuration actuelle oblige les véhicules à ralentir.

○ Rue du Gasquet :

Il est demandé un passage piéton et pourquoi pas un plateau → un passage piéton pourrait être envisagé et dans un premier temps de la peinture au sol.

○ Chemin de Moriès à la rue du Vieux chêne :

Aménagement des 30 mètres restants en cheminement doux → La Ville va étudier cette proposition, mais il est fort probable que les propriétaires vont souhaiter urbaniser leur parcelles.

○ Rue du Coteau :

Peut-on faire un traçage pour le stationnement ? → La Ville prend note mais pour de telles actions il faut qu'il y ait des remontées des usagers, ce qui, à ce jour, n'est pas le cas.

Peut-on s'opposer à un stationnement sur la chaussée → Non, mais attention, avoir un stationnement gênant sur chaussée est une infraction. Par contre, dans tous les cas, le stationnement sur les trottoirs est interdit et, en plus, l'entretien de ceux-ci, lorsqu'ils sont abîmés par des voitures, est très onéreux.

L'assistance présente est étonnée que les stationnements soient de la compétence de Bordeaux Métropole : c'est elle qui opère ou autorise les aménagements .

Pourquoi certains trottoirs sont-ils faits et pas d'autres ? → c'est le poids de l'Histoire. Aujourd'hui, cela pose à certains endroits des problèmes d'imperméabilisation lors de fortes pluies. Les trottoirs sont refaits selon leur vétusté.

Existe-t-il une réglementation pour le stationnement des bus → le stationnement des bus n'est pas spécifique, ils doivent stationner là où ils ne gênent pas. Il existe des emplacements pour leur stationnement sur la commune.

○ Parc du Ruisseau :

Il y a un trou sur un parapet où l'on peut chuter rue des Genêts/avenue Pasteur, un grillage de fortune a été mis. Peut-on demander à Bordeaux Métropole de sécuriser la zone ? → il n'y a pas de parapet le long du ruisseau, on essaie de laisser ce cours d'eau le plus libre possible. Et pour répondre à la question sur la sécurité, il est rappelé que l'on ne peut pas protéger tout le monde de tout. Les parents doivent surveiller leurs enfants et à cet endroit, le risque de noyade est faible compte tenu de la petite profondeur du ruisseau.

Si le grillage est en mauvais état, ne faut-il pas l'enlever ? → après vérification, si le grillage est dangereux, il faut l'enlever.

- Si on développe le stationnement en quinconces, n'y aura-t 'il pas un risque de bloquer des garages et de réduire le nombre de place de stationnement, ce qui pourrait engendrer des problèmes de voisinage ? → oui, mais avec un peu de respect et de civisme tout devrait bien se passer.

- Une discussion sur un mode de vie autour de la voiture s'est engagée → les familles ont besoin de leur véhicule pour se déplacer, surtout de banlieue à banlieue, et souvent il faut plusieurs véhicules dans un même foyer. Il faut trouver un bon sens collectif et ne laisser que la 2<sup>ème</sup> voire la 3<sup>ème</sup> voiture sur la chaussée.
- Pourquoi ne pas essayer de couper l'angle de la rue de la Gravière, qui est dangereux ? → il faudrait acheter un bout de la maison, ce qui n'est pas prévu et la pose d'un miroir ne peut être envisagée car Bordeaux Métropole n'y est pas favorable (dangereux). On pourrait tenter une expérimentation pendant quelques mois de mettre cette rue en sens unique avec marquage au sol. Si le résultat de cette expérimentation est concluant, on maintient le dispositif, sinon on réfléchit sur d'autres solutions. Avant tout, il faut déterminer le sens de cette voie.
- L'arrêté municipal d'interdiction de la traversée de la commune par les camions n'a jamais été appliqué → On fait des contrôles et on verbalise dans les créneaux où ils passent le plus.



### **CRIQ Sud-Est du 28 Novembre 2017**

Remontées des personnes présentes portent essentiellement sur un stationnement anarchique le long et sur les trottoirs.

A ce jour, il n'y a pas de projet identifié pour limiter la vitesse et encadrer le stationnement.

#### Rues concernées :

- Rue des Lys → soucis de vitesse remontés (11h30 à 12h30 et 17h à 18h30)
- Rue des Dalhias → soucis de vitesse remontés (11h30 à 12h30 et 17h à 18h30)
- Rue Jacques Brel → soucis de stationnement remontés, voie encore privée.

#### Le Maire rappelle le mode opératoire :

\* Concernant la problématique du stationnement, suite à identification, une analyse du site est engagée et une demande à Bordeaux Métropole est formulée afin que cette dernière propose des solutions du type stationnement en chicane sur chaussée, système peu onéreux, efficace et réversible.

- Concernant les rues des Lys et des Dahlias, il sera demandé par ailleurs, pour freiner la vitesse, la présence de la Police Nationale, le matin et le soir. Ce phénomène s'est peut-être accentué du fait de circulations périphériques nouvelles dans les quartiers pour rejoindre la rue de la Morandière (Tram, mise à 2\*3 voies).

Il va être demandé à Bordeaux Métropole la mise en place de coussins berlinois de façon expérimentale sur la rue de la Morandière au croisement de la rue des Dalhias. Un participant à

la réunion confirme l'effet dissuasif de ce type d'aménagement notamment rue Joliot Curie.

La mise en place d'un stop sur la rue principale (Morandière) pour arrêter la vitesse, n'est pas envisageable car accidentogène.

Il est relevé par un administré la saleté de la rue de la Morandière et des Satellites. La piste cyclable est envahie par des déchets. → sensibilisation des food-trucks + transmission aux Services Techniques.

Il est avancé par les personnes présentes plusieurs solutions pour délester la circulation de leurs rues (lotissement de la Morandière), telles que l'ouverture de la rue Descartes ou la mise en place d'un sens unique ÷ la réponse est non, la priorité est donnée à la sécurisation des cheminements doux afin de favoriser leur usage notamment le projet de liaison Est (Capella) / Ouest (Tram A).

Pour information, le nombre de véhicules circulants sur la rue de la Morandière est approximativement de 10.000 véhicules par jour.

- Pourquoi la rue des Glycines n'est-elle pas pourvue de stationnements (à son entrée côté Rue de Tanays) par Bordeaux Métropole ? Ils sont bien prévus, la Municipalité a relancé Bordeaux Métropole.
  - Rue Claude Monet/Rue de Tanays : vitesse importante des véhicules qui n'hésitent pas à monter sur les trottoirs quand ils se croisent. Dans ce virage, Bordeaux Métropole va tracer l'axial pour mieux guider les automobilistes.
- La Ville va-t-elle augmenter ses effectifs de contrôle (Police Municipale) ?  
→ cela n'est pas prévu. Nous avons 3 Policiers pour 11 000 hab, pour information Eysines 20 000 hab → 2 Policiers/Bègles 23 000 hab → 0 policier. Chaque emploi a un coût.

- Une question est posée de savoir si un contournement de la zone d'activités économique des 5 Chemins par Saint Médard en Jalles (via Pagnot / Mazeau et voie nouvelle Marcel Dassault) était toujours d'actualité → la réponse est oui, dans le cadre de l'OIM Bordeaux Aéroport, par contre pas de date à ce jour.
- L'aménagement du Carrefour République / Morandière / Jaures est abordé. Des riverains signalent de nombreux coups de klaxon. Certains administrés font remonter qu'ils se sont habitués et trouvent cela pas trop mal, le fait de ralentir fait qu'il est moins dangereux qu'avant (impact positif).

## **CRIQ Centre du 1<sup>er</sup> Décembre 2017**

### Rues concernées :

- Avenue Condorcet : incivilité/vitesse
- Impasse Bel Air
- Avenue de Magudas
  - Avenue Condorcet : Problème de stationnement
  - Impasse Bel Air : Problème de stationnement pour le SDIS : les places à l'entrée de la rue ont été supprimées afin de permettre l'accès des pompiers au Collège.
  - ⊖ Rues proches des tennis (Massenet, Berlioz ..) : Ce quartier est cité en exemple de réalisation. En effet, il avait été constaté que la vitesse était excessive et le stationnement anarchique. Une réunion de concertation avec les riverains s'est tenue et a donné lieu à du marquage au sol, la mise en place de stationnements en chicanes. Depuis, plus de soucis dans ce quartier et les utilisateurs respectent les stationnements.
  - Avenue de Magudas : un système de séparateur a été mis en place qui protège la bande cyclable ainsi que le passage de la limitation de vitesse à 50 Km/heure → retour très positif des cyclistes.
  - Concernant les venelles dans le centre-ville il est à noter que la vitesse n'y est pas excessive. L'inconvénient est qu'il n'y a pas de possibilité de faire des trottoirs. L'idée est de transformer ces venelles en « zone de rencontre » où les vélos et piétons seront prioritaires, les voitures devant rouler au pas. Il y aura un marquage au sol pour permettre le stationnement. Il est rappelé que la Police Municipale verbalisera dès que le traçage au sol sera fait.

- Avenue Condorcet : Une conséquence des travaux dans le Centre-ville a été l'utilisation de cette avenue comme raccourci, ce qui l'a rendue très fréquentée.

Afin de limiter la vitesse sur cette avenue, il a été demandé le changement des places de stationnement à l'entrée de cette voie côté Morandière.

Le Maire émet l'hypothèse de traiter cette voie en « zone de rencontre ».

- Il est remonté par l'assistance l'absence de trottoirs à partir du numéro 59.
- Il est remonté le problème de stationnement sur le parking du Forum (parking privé Domofrance), dû à la sous-utilisation des garages par les locataires et propriétaires ainsi qu'à l'utilisation de la salle Forum. A terme, il est prévu de sortir cette salle de cet endroit.
- L'assistance fait remonter le problème de trafic sur cette avenue surtout le matin et le soir aux heures d'embauche, cette voie étant trop étroite pour se croiser (système d'entonnoir). Le projet d'ouverture d'un nouveau collège dans ce quartier devrait accentuer ce trafic et l'inquiétude des riverains.

Le maire rappelle que 85% du trafic sur la commune est un trafic de transit et on ne pourra pas empêcher la traversée du Haillan. L'idée est de faire une zone de rencontre sur cette avenue, de basculer quelques stationnements de droite à gauche et de limiter la vitesse à 15Km/heure.

- Il est demandé des places pour personnes handicapées sur la rue Condorcet : la place pour personne handicapée répond à des normes en ville où il n'est pas toujours possible d'en mettre par manque d'espace. Par ailleurs la loi stipule qu'il faut une place pour personne handicapée pour 50 places de stationnement.

- Il est demandé par l'assistance si les cyclistes ont le droit de passer sur le trottoir de la rue de l'avenue de la République. Le Maire confirme la possibilité pour les cyclistes de rouler au pas sur le trottoir à cet endroit car la voie est très étroite.
- Il est constaté que rue de Chavailles, de nombreux véhicules roulent vite en journée. Un stationnement sur chaussée en quinconces a été mis en place, mais l'effet escompté de réduction de vitesse ne s'est pas fait sentir de par la largeur de la voie.
- Il est demandé d'augmenter le nombre de places de stationnement sur la rue de Chavailles afin de faire baisser la vitesse des véhicules. La Ville va demander à Bordeaux Métropole de mettre en place un comptage des véhicules et un comparatif sera effectué avec celui qui a été réalisé il y a 4 à 5 ans.

Le Maire informe l'assistance de la mise à 30 km/h de l'avenue de la République au niveau de la future résidence Elysea, avec la mise en place d'un dispositif provisoire de coussins berlinois au niveau de la rue Baudelaire. Quand la résidence sera finie, un aménagement définitif du type plateau sera mis en place.

- La question est posée d'élargir certaines voies : le Maire explique que les voies actuelles ne seront pas élargies car c'est une incitation à rouler plus vite, mais que de nouvelles voies seront créées afin d'apporter plus de fluidité dans le trafic, comme dans la zone d'activité ou dans le projet de ZAC Cœur de Ville.
- Il est demandé de requalifier la place du Mayne par un projet participatif où les habitants du quartier pourraient s'en approprier. Le Maire prend bonne note et demandera aux services municipaux une étude sur le sujet.

- Une crainte est remontée due à l'extinction des lumières la nuit dans les rues du Haillan : Le Maire rappelle que l'extinction des lumières est basée sur les horaires des transports en commun. Cette maîtrise de l'éclairage public la nuit devrait permettre une économie de 27000 Euros, un bilan sur ce fonctionnement aura lieu en Septembre 2018.
- Rappel de la Police Municipale : les véhicules garés devant des portails et portes de garage sont, conformément à la loi, verbalisés pour des raisons de sécurité.